Le Bureau de l'Association des maires de France, réuni le 2 octobre 2013, demande à l'État de répondre sans attendre aux préoccupations des maires sur les conditions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, tant au niveau organisationnel que financier. L'AMF demande au gouvernement une remise à plat des modalités du financement de la réforme dont le coût ne peut être supporté par les communes. Un courrier adressé le 1er août au Premier ministre, jusqu'alors resté sans réponse, rappelait que cette réforme exigeait, pour éviter des inégalités dans les activités offertes aux enfants, des financements durables n'apportait pas le Fonds d'amorçage. que Elle demande aussi la suspension des directives adressées par la CNAF limitant aux trois nouvelles heures périscolaires l'application du décret du 2 août 2013 permettant d'alléger les normes d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires et donc leur coût. L'AMF exige de la CNAF une véritable concertation indispensable à la mise en œuvre de la réforme condítíons supportables. dans des Enfin, pour les communes ayant opté pour une application de la réforme en 2014, l'accélération du calendrier d'élaboration du projet d'organisation de la semaine scolaire et du projet éducatif territorial, imposée par les Dasen, n'est pas acceptable.

confusion, mélange des genres, fatigue, énervement, dépossession, découragement, colère, inégalités, payant, perte de qualité ...

Les témoignages se suivent et se ressemblent! Voici donc un petit florilège de ce qui remonte d'un peu partout en France

Tarn et Garonne

Au mépris de la circulaire sur les APC, la hiérarchie tente d' imposer aux enseignants d'accueillir sur le temps d'APC l'ensemble des élèves à l'exception de ceux dont les parents refuseraient explicitement qu'ils y participent. Ceci afin d'arranger certaines municipalités.

En effet, dans certaines communes, les municipalités qui ont fait le choix de passer dès cette année à la semaine de 4 jours et demi ont organisé pendant le temps des APC un système de garderie ou de centre de loisirs qui permet de prendre en charge les enfants qui ne sont pas concernés par ces activités et dont les parents ne peuvent pas venir les chercher.

Ce n'est pas le cas de la mairie de Montauban qui n'a pas souhaité mettre en place de solution alternative.

L'Administration fait donc pression sur les enseignants de cette ville pour qu'ils ac-Cueillent la quasi-totalité de leurs élèves en APC. Isère

Nous assistons en ce début d'année à la recrudescence de notes de services de certains ICN annonçant clairement de ne plus faire de récréation l'après midi dans les écoles passées à 4,5 jours.



Paris

L'utilisation des locaux, notamment des locaux classe sur les temps d'ARE est très problématique.

Outre la confusion engendrée entre un lieu d'apprentissage et un lieu d'activités périscolaires, cela prive les personnels d'un espace de travail nécessaire à la préparation de leur classe (organisation matérielle des séances, corrections, affichages...). Des problèmes particuliers se posent à l'école maternelle de par la participation des ASEM aux ARE.

Leurs nouvelles heures de travail et missions ont des conséquences sur l'hygiène voire la sécurité dans les écoles : les classes ne peuvent être nettoyées pour le mercredi matin, le nettoyage des espaces collectifs comme la cour de récréation est problématique ... Enfin, cette nouvelle organisation impose une gestion municipale à flux tendu et le remplacement d'un certain nombre d'ASEM n'est pas effectué.

Les personnels dénoncent une confusion chez les élèves due à l'irrégularité des journées. Des problèmes aigus sont notamment à noter pour les plus petits au réveil de la sieste.

Le SNUipp-FSU Paris a dénoncé une des conséquences de la réforme sur les conditions d'emploi des enseignants. Un grand nombre de collègues n'ont pas pu obtenir les jours de temps partiel qu'ils avaient demandés, ce qui a notamment généré des frais de garde importants pour le mercredi matin.

2